

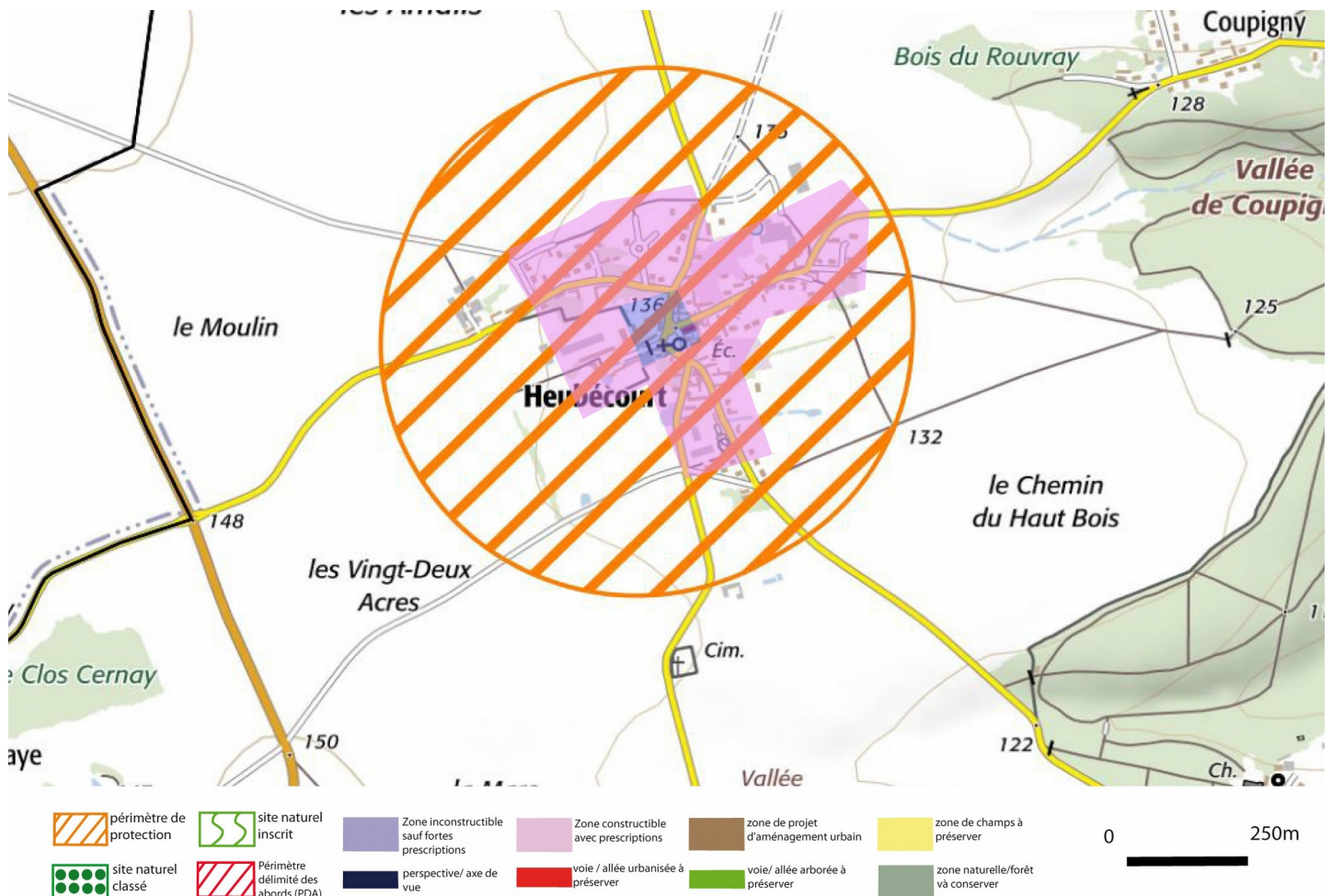
## Heubecourt Haricourt > Manoir de Salverte

Il n'y a pas d'autres protections sur la commune.

Le manoir de Salverte a été inscrit en tant que monument historique le 19 mai 1927.

Une seigneurie existait à Heubecourt dès le XII<sup>e</sup> siècle avec la présence probable d'un château fort. Le manoir a été édifié vers le début du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement présumé de la basse-cour médiévale. Sa construction est attribuée à Claude d'Annebault, capitaine-général de cavalerie puis amiral de France sous François I<sup>er</sup>. Nommé capitaine des chasses, Claude d'Annebault reçut plusieurs fois le roi au manoir de Salverte, proche de la forêt giboyeuse de Vernon. De plan rectangulaire, le logis seigneurial est flanqué d'une tour d'escalier polygonale sur sa face sud et d'une chapelle à l'angle nord-est. Ses façades sont constituées de pierres (soubassement, rez-de-chaussée) et de pans de bois. Face au logis, le bâtiment d'entrée se distingue par son passage cocher et sa galerie d'étage en encorbellement, donnant sur la cour. Le manoir comprend d'autres dépendance vers l'Ouest, avec notamment une grange à pans de bois et toiture haute. L'édifice a conservé sa superbe charpente à fermes reposant une double rangée de poteaux. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le domaine devint la propriété de la famille d'Arcona dont un descendant, Jérôme II d'Arcona, fut nommé gouverneur de Vernon sous Louis XIII. À la Révolution, le manoir fut converti à un usage agricole. Les propriétaires entreprirent d'importants travaux de restauration entre 1973 et 1997, leur valant le prix *Europa Nostra*.

Situé au cœur du village d'Heubecourt, le manoir forme un bel ensemble patrimonial avec l'église. Le monument dispose d'un parc arboré à préserver, au même titre que la qualité de l'architecture rurale, à proximité immédiate du monument.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud du manoir



Le manoir vu du Nord



Le bâtiment d'entrée avec sa galerie



Le bâtiment d'entrée depuis la rue



La grange à pans de bois et toiture haute



La charpente de la grange

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à 45° en tuiles plates à 20u/m<sup>2</sup> ou en ardoise. Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits seront beige clair à ocre clair et des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en briques ou en bois. Les portails et haies seront en adéquation avec l'environnement proche. Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moindre de nuire irrémédiablement à son caractère.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Les abords du monument

